

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS**

Mise à jour économique et financière

Le gouvernement garde le cap sur l'équilibre budgétaire en 2013-2014

Québec, le 28 mars 2013 – Le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, a présenté aujourd'hui la mise à jour économique et financière du printemps 2013. « Je confirme que l'équilibre budgétaire sera atteint en 2013-2014 et qu'il sera maintenu par la suite, comme prévu dans le budget de novembre dernier. Pour l'année 2012-2013, l'objectif de déficit est maintenu à 1,5 milliard de dollars », a-t-il déclaré.

La croissance économique se poursuit

Au chapitre de la croissance économique, après une progression de 1,0 % du PIB réel en 2012, la croissance économique au Québec devrait s'établir à 1,3 % en 2013 et à 1,8 % en 2014. Pour ces deux années, il s'agit d'une révision à la baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport à la prévision du budget de novembre 2012. Le ministre a indiqué que l'économie poursuit sa progression, mais à un rythme plus modéré que prévu en raison du contexte économique mondial fragile et des incertitudes liées à la situation financière et budgétaire en zone euro et aux États-Unis.

Par ailleurs, le ministre a souligné que le marché du travail demeure robuste au Québec. « Il s'est créé 30 800 emplois en 2012, une hausse de 0,8 % par rapport à 2011. Le taux de chômage est demeuré stable à 7,8 %, mais il devrait se replier l'an prochain, passant à 7,5 % en 2013 et à 7,4 % en 2014 », a-t-il précisé.

Les objectifs budgétaires sont maintenus

Le ministre a confirmé que le gouvernement entend respecter les objectifs budgétaires établis en novembre dernier, malgré des ajustements aux revenus du gouvernement. Le suivi des revenus budgétaires et la révision à la baisse des perspectives économiques entraînent une baisse des revenus autonomes du gouvernement de l'ordre de 250 millions de dollars en 2012-2013 et de 565 millions de dollars en 2013-2014.

« Ces manques à gagner seront entièrement compensés par une révision à la baisse du service de la dette en raison des faibles taux d'intérêt, par une augmentation des revenus de péréquation résultant de la mise à jour des données économiques et fiscales et enfin par l'utilisation partielle des provisions pour éventualités qui avaient été incorporées au cadre financier de novembre dernier », a-t-il expliqué.

Une gestion rigoureuse des dépenses demeure nécessaire

Le ministre a indiqué qu'une gestion rigoureuse des dépenses devait être maintenue. « Le gouvernement a posé les gestes nécessaires pour résorber les dépassements importants constatés en septembre 2012. Les objectifs de dépenses établis en novembre dernier sont conservés. Le niveau des dépenses de programmes en 2012-2013 est toujours prévu à 62 642 millions de dollars, soit une croissance de 1,9 %. La croissance s'établira également à 1,9 % en 2013-2014 », a-t-il expliqué.

La dette sera réduite

Le ministre a réitéré que le gouvernement poursuit les objectifs de réduction de la dette, soit de ramener la dette brute à 45 % du PIB et la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB au 31 mars 2026.

Il a souligné que les revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale à compter de 2014, la totalité des redevances minières à compter de 2015-2016, les revenus découlant de la hausse du bénéfice net d'Hydro-Québec liée à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 à partir de 2017-2018 et les revenus découlant de la hausse de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques seront versés au Fonds des générations. Ainsi, pour 2013-2014 et 2014-2015, des sommes de près de 1,4 milliard de dollars seront versées au Fonds des générations pour la réduction de la dette.

Le financement de l'enseignement supérieur

Le ministre a rappelé qu'à l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur, qui s'est tenu les 25 et 26 février derniers, le gouvernement a confirmé qu'il investira près de 1,8 milliard de dollars additionnels sur sept ans pour le financement des universités et qu'il procédera à l'indexation des droits de scolarité au rythme de la croissance du revenu disponible par habitant afin de tenir compte de la capacité de payer des Québécois. « Notre gouvernement confirme son engagement envers les universités en leur assurant un financement stable et pérenne représentant une croissance annuelle moyenne de 4,2 % d'ici 2018-2019 », a-t-il expliqué.

Le gouvernement a également pris l'engagement de bonifier l'aide financière destinée aux étudiants, notamment par une hausse du seuil de revenu au-delà duquel la contribution parentale au régime de prêts et bourses est considérée d'un peu plus de 28 000 \$ à 45 000 \$. Des améliorations complémentaires seront apportées à l'aide financière aux études.

« À terme, la hausse du seuil de la contribution parentale profitera à quelque 49 000 étudiants, qui verront leur aide financière augmenter de 1 350 \$ par année en moyenne », a soutenu le ministre.

La bonification de l'aide financière aux études sera compensée par la réduction du taux du crédit d'impôt pour les frais de scolarité et d'examen de 20 % à 8 %.

Une première en quatre ans

« Après quatre ans de déficits, le Québec sera de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014. La mise à jour d'aujourd'hui maintient cet objectif tout en tenant compte de l'évolution de la conjoncture économique. Il est nécessaire de poursuivre une gestion rigoureuse de nos dépenses. Ainsi, nous atteindrons les objectifs que nous nous sommes fixés et nous retrouverons l'équilibre budgétaire », a conclu le ministre.

— 30 —

Source : Mélanie Malenfant
Directrice adjointe et attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
et de l'Économie
418 643-5270
514 873-5363